



Construire l'information géographique de demain

LA BASE ADRESSE NATIONALE VERS UN VÉRITABLE COMMUN



Association française pour l'information géographique

afigeo.asso.fr

Table des matières

<u>Remerciements</u>	3
<u>L'Afigéo en quelques mots</u>	3
<u>Pourquoi un groupe de travail en 2021 sur la BAN au sein de l'Afigéo ?</u>	4
<u>Synthèse des conclusions et préconisations</u>	6
Gouvernance et communication	6
Sémantique	6
Développer une trajectoire priorisée par les usages	6
Urbanisation / architecture SI du référentiel BAN	7
Diffusion de la BAN / Rapprochement de données référentielles	7
<u>Etat de la BAN en France</u>	8
Définition de l'Adresse	8
Définition de la BAN	8
Les acteurs de la BAN	9
Fonctionnement général de la BAN	10
Des usages variés et un accompagnement pour répondre à des enjeux forts	12
<u>Points d'attention identifiés lors des échanges</u>	14
Sémantique : concepts et modèle de la BAN ?	14
Articulation avec d'autres référentiels de données	18
Services SI autour du référentiel BAN	22
Suivi de la qualité et fonctions de signalement	23
Organisation et communications sur les actions BAN	24
<u>Les webinaires</u>	25
<u>Annexes</u>	26
Glossaire	26
Liens / Bibliographie	27

Remerciements

Nous remercions Loïc Rebours (Enedis) d'avoir initié un groupe de travail sur les usages de l'Adresse, Romain Buchaut (CRIGE PACA) co-animateur du groupe, Pierre Nguyen Trong (GRDF), Carole Lecomte (CRIGE Normandie), Jérôme Boutet (IDéoBFC), Azad Polat et Elise Ladurelle Tikry (Afigéo) pour leur soutien et leur investissement dans les travaux du groupe.

Nous remercions également l'ensemble des intervenants aux différents webinaires organisés tout au long de l'année 2021 dont les témoignages ont nourri le présent document, ainsi que pour leur relecture : Christine Archias (Afigéo/CRIGE PACA), Clément Bellêtre et Jérémie Ory (Département du Calvados), Christophe Labarre et Emeric Prouteau (GIP ATGeRI / PIGMA), Philippe Boisard (GRDF), Renaud Dubois (Idex), Michel Aubert (Commune de Hyères), Erwan Bibens (HERE Technologies), Amélie Mechenin (SDIS 74), Maxime Rousseau (RGD Savoie Mont Blanc), Cédric Blanchard (ANSC), Adrien Van Hamme (Camptocamp), Jean de Villeneuve (Ministère de l'Intérieur - ST(SI²)), Ariane Rose (ANCT), Bachir Chikhi et Véronique Bayssie-Tanguy (DGFIP), Jérôme Desboeufs (Etalab), Matthieu Le-Masson et Frédérique Williams (IGN), Patrick Sillard (INSEE) et Alexandre Loubet (La Poste), Bertrand Monthubert (CNIG), Olivier Banaszak (GT SIG Topo de l'AITF).

Enfin, merci à l'ensemble des 350 participants aux différents webinaires pour leur implication et leur fidélité !



L'Afigéo en quelques mots



Association loi 1901 créée en 1986, l'Afigéo poursuit trois principales missions. Elle anime la communauté française des acteurs et des réseaux de l'information géographique. Elle assure la promotion du secteur de l'information géographique en France et à l'international. Elle représente la filière et ses différents acteurs et réseaux auprès des instances nationales.

L'Afigéo regroupe une grande diversité de membres (service de l'État et collectivités locales, établissements publics et grands comptes, industries et entreprises de toutes tailles, universités et centres de formation, associations et médias). Elle est donc représentative de la pluralité des acteurs et réseaux du secteur.

L'association est un lieu accessible, équitable et ouvert pour accompagner le développement de la filière en France et à l'international pour tous ses membres, et réseaux, quelle que soient leur taille et leur échelle d'intervention. L'Afigéo est neutre et indépendante et facilite le partage entre pairs dans le respect de la confidentialité des structures adhérentes.



POURQUOI UN GROUPE DE TRAVAIL EN 2021 SUR LA BAN AU SEIN DE L'AFIGÉO ?

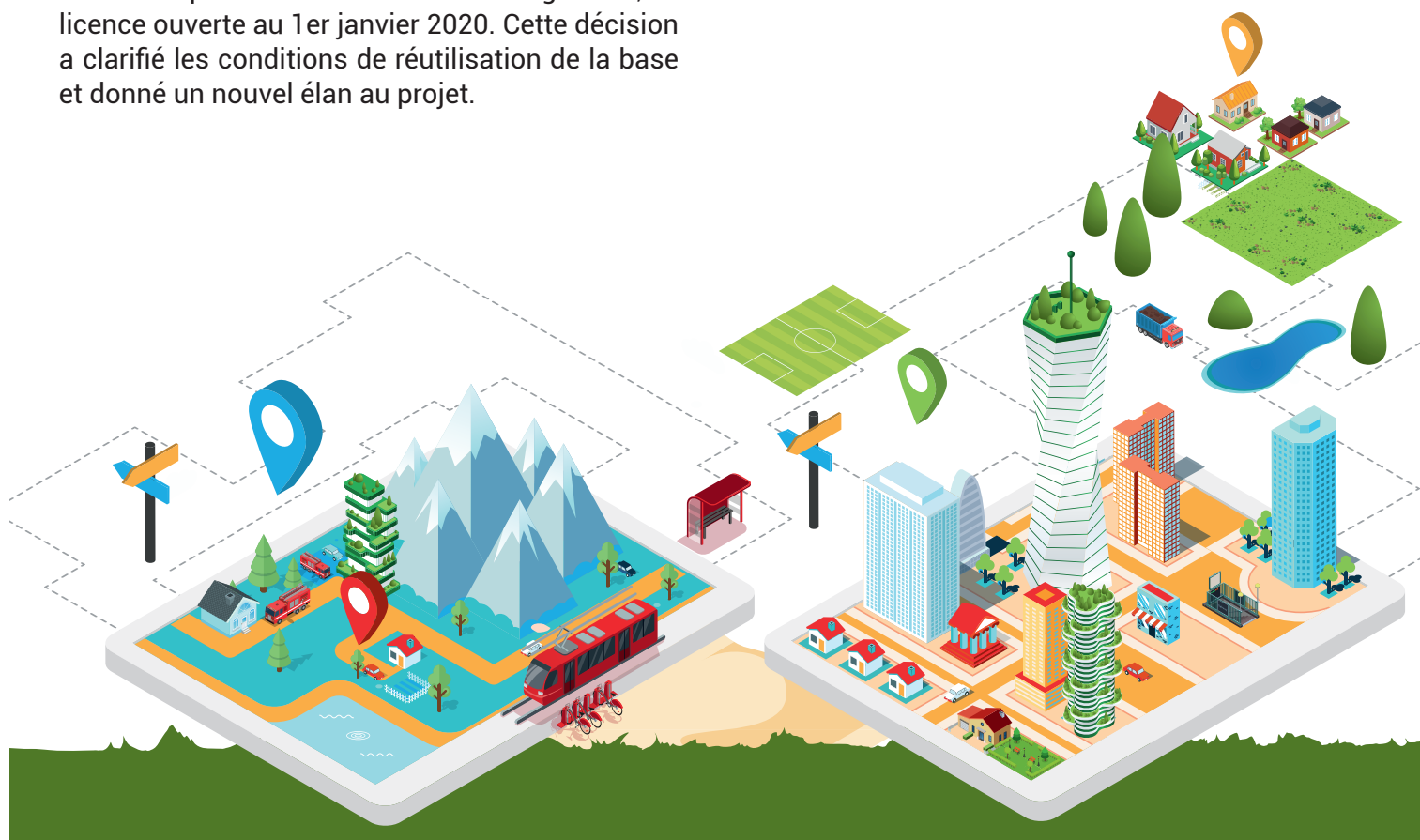


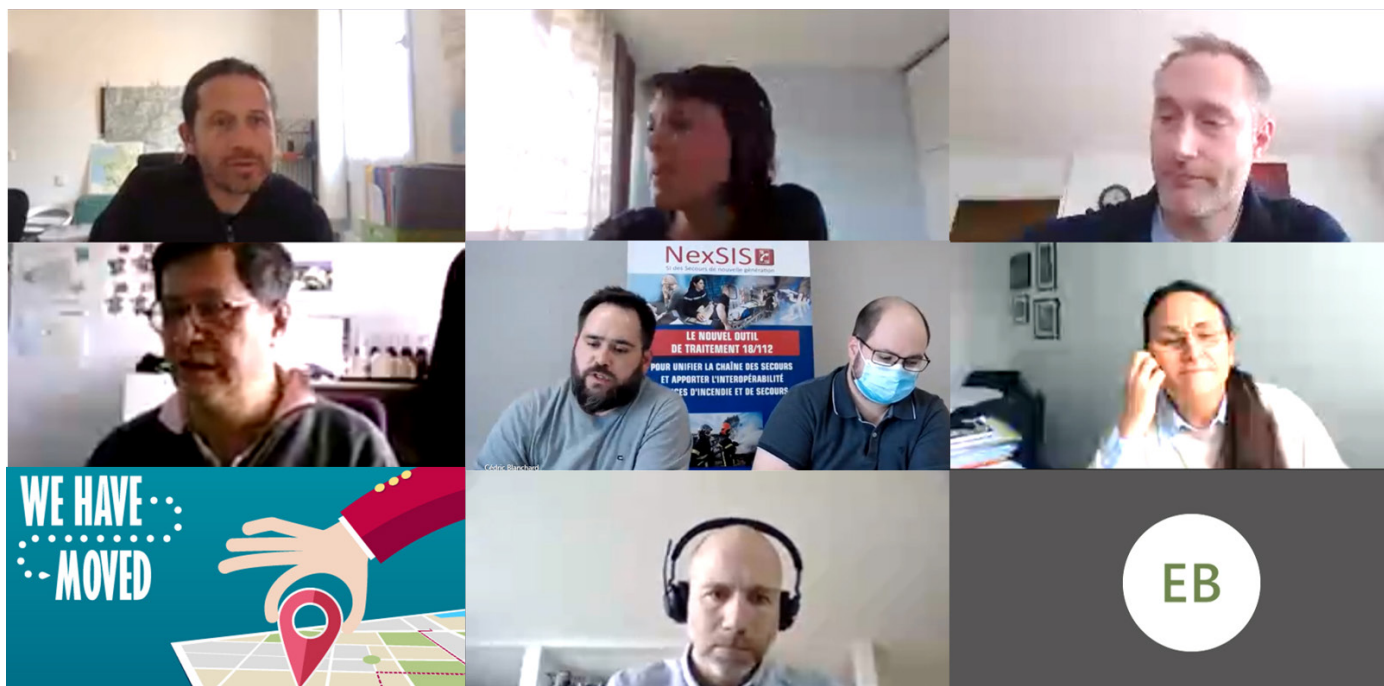
L'accès à une base de données Adresse fiable, unique, univoque, à jour et ouverte fait partie des attentes prioritaires d'un grand nombre d'organisations publiques et privées, et ce depuis longtemps.

La BAN est initialement un projet de convergence des bases adresse nationale. Une convention signée en avril 2015 entre Etalab, l'IGN, La Poste, l'INSEE et OSM a permis de constituer une base de données socle, sur laquelle les communes peuvent intervenir via un outil de gestion des adresses. Cette base est devenue l'un des 9 référentiels du service public de la donnée, créé en 2017 par la loi Lemaire.

Toutefois, le projet restait peu lisible du fait de la coexistence de plusieurs licences de réutilisation des données et du maintien de produits commerciaux. Suite à un courrier de la Cour des comptes du 11 décembre 2018 soulevant le problème, le Premier ministre a demandé à la DINUM de piloter la BAN et de la rendre gratuite, en licence ouverte au 1er janvier 2020. Cette décision a clarifié les conditions de réutilisation de la base et donné un nouvel élan au projet.

La démarche nationale est venue compléter et dynamiser la mise en place d'initiatives locales portées par des acteurs territoriaux (collectivités, EPCI, syndicats mixtes, plateformes territoriales de données géographiques) pour accompagner les communes à produire et diffuser facilement leurs adresses. L'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) a proposé un format simple et interopérable avec la BAN : le format BAL. Cette démarche a convergé vers la nouvelle BAN portée par la DINUM, qui intègre directement les données issues des BAL.





En septembre 2020, la DINUM et l'ANCT ont renforcé les actions conduites dans les territoires en créant une start-up d'Etat. Cette démarche privilégie l'échelon communal, en charge de la compétence Adresse. Elle est capitale pour généraliser la saisie des adresses et leur remontée dans une base unique.

Ces dernières années, l'alimentation de la BAN a évolué favorablement et l'utilisation des API et le téléchargement des données sont en croissance. Mais, alors que la licence ouverte a levé toute ambiguïté sur le droit d'utiliser cette donnée, l'utilisation de la BAN pose encore des questions notamment en tant que référentiel associable à des données métier. Les communes peuvent se décourager dans leurs efforts de saisie des adresses si la BAN est sous-utilisée. C'est ce constat qui est à l'origine de la mise en place du groupe de travail de l'Afigéo, qui a animé un premier groupe en 2010, à l'origine du rapport ["Pour une politique nationale de la donnée adresse"](#).

L'objectif du groupe de travail était de recueillir les témoignages et l'expression des besoins d'un panel le plus large possible d'utilisateurs de l'adresse ; de nouer un dialogue et des échanges constructifs entre utilisateurs et producteurs ; de

valider la capacité de tous à contribuer, de manière encadrée, à l'enrichissement et à la montée en qualité d'une base unifiée, consolidée et pérenne.

Cette démarche a été conduite sous la forme d'une série de webinaires menés de novembre 2020 à juin 2021. Chaque session a accueilli une centaine de participants. L'ensemble des supports et échanges sont accessibles en ligne sur le site de l'Afigéo :

www.afigeo.asso.fr/groupe-de-travail/adresse.

Ce document fournit un état de l'art sur l'adresse et les ressources accessibles pour se retrouver dans la complexité du sujet. Il synthétise les témoignages et les échanges collectés en 2021. Il présente les attentes exprimées et propose des recommandations. Il s'adresse principalement aux utilisateurs et acteurs rejoignant la démarche BAN, aux producteurs et opérateurs BAN pour partager des attentes concrètes.

La réunion plénière du Conseil National de l'Information Géolocalisée le 1er décembre 2021 a acté la mise en place d'un "dispositif de gouvernance de la BAN". C'est une opportunité pour que le présent document vienne enrichir les travaux qui seront menés dans ce nouveau cadre.



SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS



Gouvernance et communication

- ▶ Définir une **"instance Adresse"** réunissant **tous les acteurs concernés** (liste non exhaustive : opérateurs de la BAN, IGN, Etalab, collectivités territoriales, CRIGEs, AITF, DGFIP, INSEE, gestionnaires de réseaux...) pour :

- Favoriser les échanges et le partage d'expériences ;
- Garantir la mise en œuvre et la validation de standards sur et/ou liés à l'adresse ;
- S'articuler avec une gouvernance BAN (à définir) qui comprendrait un processus de pilotage/décision mais également de partage/communication à tous les acteurs intéressés par la BAN.

NB : recommandation rédigée avant la tenue du CNIG plénier du 01/12/21.



Sémantique

- ▶ Formaliser et modéliser la BAN, sous forme d'un **standard de données**.
- ▶ Formaliser les correspondances entre le standard BAN et le modèle INSPIRE - permettant de profiter de ce travail européen important de standardisation et de faciliter la diffusion des données françaises à ce format.
- ▶ Documenter l'articulation entre le standard BAN et le modèle adresse de la norme française d'adresse postale (norme AFNOR NF Z 10-011) pour faciliter l'articulation de la BAN aux usages postaux ainsi que l'appropriation des utilisateurs devant mettre en place une transition pour basculer vers un usage de la BAN.
- ▶ Documenter l'articulation entre le standard BAN et le modèle historique d'adresse (FANTOIR/MAJIC) de la DGFIP pour faciliter également l'appropriation des utilisateurs devant mettre en place une transition pour basculer vers la BAN.



Développer une trajectoire priorisée par les usages

- ▶ Inventorier et formaliser les cas d'usages autour de la BAN pour disposer d'une vision partagée :
 - Tant sur la production (vie des noms de rue, des adresses, fusion/scission de commune, correction de données...) ;
 - Que sur l'utilisation (synchronisation, utilisation dans les processus d'urbanisme, de raccordement...) ;
 - Permettant de développer une vision des usages pour partager une vision objective des travaux à mener / à prioriser, voir de proposer une feuille de route pour la BAN.
- ▶ Relancer via l'instance Adresse un groupe de réflexion pour répondre aux besoins d'adresses de bâtiments/locaux - avec tous les acteurs publics/privés concernés et volontaires (DGFIP, INSEE, gestionnaires de réseaux...).



Urbanisation / architecture SI du référentiel BA

- ▶ **Faire évoluer l'architecture BAN** pour intégrer tous les aspects d'un référentiel de données :
 - **Une gestion d'identifiants pour les principaux objets BAN** (nom des voies et adresse minima), en précisant l'ambition sur leur stabilité ;
 - Des fonctions d'alimentation - s'appuyant sur un format BAL qui doit être intégré dans les travaux du standard BAN ;
 - Un **service de diffusion dédié à la BAN** (données et métadonnées confirmées dans un standard) ;
 - Des **services de synchronisation** (avec informations sur l'historique, l'évolution des adresses) - répondant aux attentes fortes des acteurs associant des adresses à leurs données métier en termes d'information sur les évolutions / modifications ;
 - Des **services contribuant à la mise en qualité** (fonctions de signalement et/ou entrepôts de mesure avec des données tiers).
- ▶ **Confirmer les référentiels tiers exploités pour la gestion BAN** et confirmer / documenter leurs processus d'utilisation (COG, codes postaux...). Confirmer ainsi les référentiels tiers dont la gestion BAN n'est pas dépendante (et favoriser un traitement de rapprochement si besoin - cf. paragraphe suivant) ;
- ▶ Pour les collectivités disposant d'outils/de ressources : poursuivre une trajectoire d'exposition de services – compatibles, dès que possible, avec le standard à construire ;
- ▶ Pour les collectivités utilisant un outil national : officialiser et mettre en oeuvre la trajectoire de rationalisation des outils MesAdresses et Guichet Adresse (extinction annoncée).¹



Diffusion de la BAN / Rapprochement de données référentielles

- ▶ Privilégier au niveau de l'État une **production/diffusion centralisée des données référentielles fréquemment rapprochées avec l'adresse** - notamment en missionnant explicitement un acteur public pour cette tâche.

Ces données n'étant pas encore gérées en associant une adresse BAN, le travail de rapprochement est consommateur de ressources. Mutualiser le rapprochement de ces données référentielles serait donc très pertinent.
- ▶ Privilégier une trajectoire des Géoservices pour exploiter la BAN, pour tous les services manipulant l'adresse.

¹<https://guichet-adressev2.ign.fr/>



ETAT DE LA BAN EN FRANCE



Définition de l'Adresse

Le guide européen sur l'adresse en application de la directive européenne INSPIRE fournit la définition suivante : *l'adresse est l'identification de la localisation fixe d'un bien au moyen d'une composition structurée de dénominations géographiques et d'identifiants.*

L'expression, la perception et l'utilisation de l'adresse par un individu varient selon son objectif, le cadre dans lequel il agit et sa connaissance des lieux. Pour un habitant, une adresse fait souvent référence à un lieu connu « 3^{ème} voie après la maison de Gérard, au lieu-dit les forêts ». Pour un professionnel, une adresse est liée à un métier : un point de livraison pour le facteur, un local technique pour un opérateur réseau ou un lieu d'intervention pour un pompier. Les systèmes de repérage ou d'informations de chaque type d'utilisateurs sont variables. Pour autant, l'objet d'une BAN est d'être un référentiel standardisé auquel chacun peut se connecter.

Tous les acteurs s'accordent sur le principe qu'il existe une notion sémantique et une notion géographique de l'adresse.

La notion fondatrice (historique) de l'adresse est la sémantique. C'est effectivement la compréhension basique de l'adresse, comprenant un emboîtement hiérarchique des espaces : « J'habite en France, dans telle commune, telle voie ou lieu-dit, à tel numéro ». Le code postal, découpage du service postal, est aussi mis en avant par la population comme faisant partie de l'adresse.

Dans sa notion moderne liée au développement du numérique (base de données) l'adresse comprend 2 composantes :

- Sémantique, qui renvoie au contenu littéral (idéalement un numéro, un nom de voie, un code postal, une commune, un complément) ;
- Géographique, qui renvoie à la représentation géométrique.

Le développement des usages suscite l'intérêt sur d'autres types de données :

- Métadonnées : historisation, généalogie, contexte de production, etc.
- Environnement : relation aux tronçons de voie, bâtiments, parcelles, etc.



Définition de la BAN

"La Base Adresse Nationale est l'une des neuf bases de données du [service public des données de référence](#). Elle est la seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration. Service numérique d'usage partagé et infrastructure socle sur laquelle sont adossées de nombreuses politiques publiques, elle fait partie du système d'information et de communication de l'État et est à ce titre placée sous la responsabilité

du Premier ministre. Son pilotage est assuré par la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM), qui est chargée d'en définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement (à la suite d'une décision du [Premier ministre](#)). Sa construction est assurée grâce à de nombreux partenaires et en premier lieu par les communes, seules autorités compétentes en termes d'adressage."

Source : [Base Adresse Nationale \(BAN\) - data.gouv.fr](#)

Le site du projet BAN est <https://adresse.data.gouv.fr/>



Les acteurs de la BAN

► Les communes

La commune crée les adresses. Elle est la seule compétente sur la dénomination des voies et la numérotation des bâtiments et pour certifier la retranscription des arrêtés et des délibérations dans la Base adresse nationale. C'est pourquoi tous les acteurs de l'adresse convergent vers l'idée que les données produites par les communes sur l'adresse seront les plus fiables.

Le projet de loi Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification (loi 3DS) devrait non seulement étendre la compétence des communes sur la dénomination et le numérotage des adresses (voies privées) et leur confier une responsabilité sur la mise à disposition des données. La commune devient non seulement responsable de la création des adresses mais également seule compétente sur la base de données locale.

Les communes peuvent réaliser leur base adresse locale (BAL) en autonomie avec les outils mes-adresses.data.gouv.fr ou le guichet adresse (extinction annoncée). Elles peuvent aussi être accompagnées par des structures publiques (plateformes locales ou régionales d'information géographique, EPCI, départements, syndicats mixtes) dans le cadre d'une mutualisation ou une politique publique dédiée, ou par des structures privées dans le cadre d'une commande publique. L'ANCT intervient également en accompagnement des communes depuis 2020 grâce à la start-up d'État DINUM-ANCT.

► Les fondateurs initiaux de la BAN

En 2015 une convention a associé l'État (DINUM/Etalab), l'IGN, La Poste et OSM pour réaliser la Base adresse nationale. La DINUM a repris le pilotage du projet et élargi le nombre de contributeurs tout en confortant le rôle central de la commune.

Depuis l'été 2021, un transfert de l'administration de la BAN est organisé entre la DINUM et l'IGN (il devrait s'étaler jusqu'à fin 2022).

► Les utilisateurs de la BAN

Les utilisateurs professionnels de l'adresse sont potentiellement très nombreux : services de secours, acteurs de la sécurité civile, opérateurs de réseaux (fibre, électricité, gaz, télécom), éditeurs de solutions GPS, toute entreprise ou service public ayant un service des clients-usagers, tout bureau d'étude ou toute administration utilisant les techniques de traitement de données géomatique, toute structure ou personne souhaitant réaliser une cartographie à partir d'un fichier comportant des adresses, etc.

L'activité entière de certains utilisateurs est dépendante de la qualité de la base adresse. Ils doivent pouvoir brancher leur système d'informations au moyen d'API pour des mises à jour quasiment en temps réel.



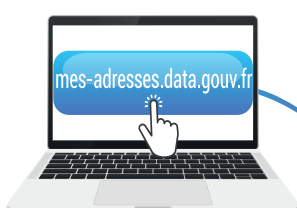
Fonctionnement général de la BAN

Le schéma ci-dessous, qui représente les diverses composantes de la BAN et leurs interactions, permet d'avoir une vision globale et une compréhension partagée de la base. Il met en évidence la nécessité de fluidifier les échanges.

Instruments de collecte

Constitution d'une Base Adresse Locale (BAL)

► OUTIL NATIONAL

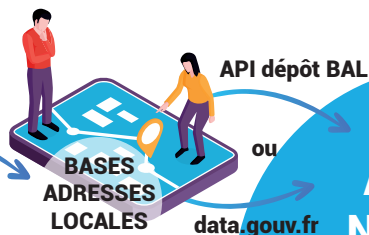


► OUTIL TERRITORIAL



Services locaux

► Pour les communes n'ayant pas déjà constitué leur BAL et dans l'attente



BASE ADRESSE NATIONALE (BAN)

Enrichissement

Modalités d'utilisation de la BAN

Utilisation par téléchargement de fichier



Utilisation de l'API adresse (rechercher, normaliser, géocoder)



Utilisation du géocodeur

Je souhaite réaliser une carte de toutes les bibliothèques de ma région. J'ai un tableau contenant leur adresse. J'utilise le géocodeur pour obtenir les coordonnées X et Y, puis je réalise ma carte.



Utilisation de l'explorateur



Schéma de fonctionnement de la BAN Fin 2021

► La Base Adresse Nationale est constituée **commune par commune**, sur le principe suivant² :

Si la commune dispose d'une [Base Adresse Locale](#), ce sont ces adresses qui sont incluses dans la Base Adresse Nationale ;

Dans le cas contraire, la liste des adresses est générée par défaut à partir des **meilleures sources disponibles** (DGFIP, IGN, La Poste, ARCEP, Guichet Adresse, SDIS...).

² Source adresse.data.gouv.fr

► La commune peut saisir les données adresse :

Soit via l'outil national mes-adresses.
data.gouv.fr (il est annoncé sur le site
du guichet adresse que ce dernier migre
vers l'outil mes-adresses.data.gouv.fr)

Soit dans son SIG interne ou en
utilisant une application proposée par
une plateforme locale, les données
alimentant dans la BAN selon
2 possibilités :

Avec une "API de
dépôt BAL" créée
récemment par la
DINUM ;

Par un dépôt sur
data.gouv.fr.

Au-delà de ce service, les plateformes locales réalisent un accompagnement de proximité permettant une harmonisation des pratiques ainsi que la mise en place de services locaux.

Il existe actuellement plusieurs façons de réutiliser les données :

- Soit par téléchargement direct de la BAN dans plusieurs formats ;
- Soit par l'utilisation d'une "API adresse" qui comprend 3 fonctionnalités (recherche, recherche inversée ou géocodage). On peut tester la recherche et le géocodage directement sur le site adresse.data.gouv.fr :
 - Moteur de recherche pour connaître la localisation d'une adresse <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale#4.4/46.9/1.7>
 - Géocodage manuel : géocodeur csv <https://adresse.data.gouv.fr/csv>



Réalisation : pôle SIG Département du Calvados , Décembre 2020

A noter que les géoservices sur l'adresse sont basés sur le produit Adresse actuel de l'IGN et non sur la BAN. Une mise en place est en cours en s'appuyant sur la BAN.



Des usages variés et un accompagnement pour répondre à des enjeux forts

Malgré la diversité des organisations qui ont témoigné des usages de l'adresse lors du cycle de webinaires, il est toutefois possible de dégager une certaine homogénéité de retours sur certains aspects fondamentaux.

- ▶ L'adresse est une donnée déterminante pour l'exercice des missions des acteurs, publics et privés, qui se sont exprimés. C'est une composante transversale importante à de nombreux outils métiers.
- ▶ L'existence d'un point d'accès unique à la BAN qui facilite son exploitation fait l'unanimité. Le géocodeur open source (Addok) est également très utilisé.
- ▶ La définition de l'adresse (composante sémantique et géographique) est globalement partagée par tous les acteurs.

Tous les acteurs ont été confrontés dans leur utilisation quotidienne de la BAN à des problèmes de dénomination des voies, de doublons, d'encodage, à des positions géographiques approximatives.

Pour les gestionnaires de réseaux, la dénomination des voies intervient tardivement dans la construction d'une opération immobilière (en général lors de l'arrivée des premiers résidents) alors que l'adresse est très utile pendant la phase de construction. Une certification de l'adresse au moment de la réponse au permis de construire serait un plus.

Pour les Services d'Incendies et de Secours (SDIS), la géolocalisation de l'adresse est le premier maillon pour le bon acheminement des secours avec différents niveaux de précisions comme la dénomination et non ambiguïté des voies (par exemple, chemin des châteaux, avenue des trois châteaux...).

Pour les communes de plus de 2000 habitants, la constitution et la mise à jour d'une base adresse locale leur permet de satisfaire leurs obligations de transmission des informations concernant les changements d'adresses auprès de tous les acteurs publics (DGFIP, INSEE, ...). Ceci constitue un levier pour gagner en efficacité pour la totalité des acteurs. Les acteurs nationaux se prononcent d'ailleurs favorablement à la doctrine "dites-le nous une fois", en collaboration avec l'ANCT.



Il existe des dispositifs de support technique mis en place par des EPCI, des Départements, des syndicats mixtes et des plateformes territoriales de données géographiques pour accompagner les communes dans la gestion, mise à jour et diffusion de leurs bases d'adresses. Ce support se concrétise par une offre de services diverses : des guides d'accompagnement, des diagnostics, des outils, de l'assistance...

La BAN doit devenir un commun numérique pour tout système d'information utilisant des adresses. Le défi est grand pour satisfaire les besoins du plus grand nombre et définir un dénominateur commun correspondant à l'ensemble des usages.

► Voici les principaux enjeux exprimés lors des webinaires :

- Rattacher ou non l'adresse à un environnement (comme un filaire de voie ou un bâtiment) et en expliciter l'intérêt. Si le périmètre de la BAN ne le permet pas actuellement, le besoin d'entreprendre des réflexions nationales sur la mise en place d'un référentiel des bâtiments a été fortement souligné.
- Respecter les normes déjà existantes (AFNOR, Inspire).
- Mieux définir les concepts liés aux termes employés. Certaines ambiguïtés sur la notion de lieux-dits doivent notamment être levées.
- Disposer de plusieurs positions pour une même adresse selon le fournisseur (point de service) pour des utilisations expertes.
- Rendre possible le suivi des évolutions du modèle BAN à tous, pour les répercuter dans les systèmes d'informations.
- Identifier l'unicité et la provenance de l'information (disposer d'identifiants stables).
- Pouvoir suivre le cycle de vie des données adresse (voie, numéro en particulier).
- Assurer l'historisation des données dans les systèmes d'information (tracer l'évolution des adresses par rapport à un existant).
- Identifier des mécanismes de signalements adaptés.

► Ces enjeux nécessitent un travail de coordination pour établir collectivement une feuille de route validée par l'ensemble des acteurs, adossée à une gouvernance ouverte associant les producteurs et un panel le plus large possible d'utilisateurs. Un dialogue est particulièrement nécessaire avec les communes qui vont contribuer à ce référentiel et les structures locales d'accompagnement (tiers public évoqué précédemment).

► La nécessaire remontée des adresses auprès d'acteurs du numérique est un facteur de réussite de ce commun. Ceci est déterminant auprès des administrés qui se sont vu promettre une meilleure identification de leur adresse, pour leur usage au quotidien (navigation, autre...).

Un référentiel Adresse au cœur de nombreux métiers





POINTS D'ATTENTION IDENTIFIÉS LORS DES ÉCHANGES

La structuration, l'organisation de la production et les informations sur la BAN suscitent des points d'attention. Nous proposons ici quelques analyses et suggestions d'amélioration.

Pour détailler ces réflexions, nous proposons de distinguer ici :

La production de la BAN dont la gestion est caractérisée par une structure de données et des procédures de mise à jour et d'administration (s'appuyant notamment sur la structure de remontée BAL) ;

La diffusion de la BAN qui peut être proposée dans son périmètre strict ou dans des modèles enrichis.



Sémantique : concepts et modèles de la BAN ?

Durant tous les échanges du groupe de travail, il a été relevé plusieurs sujets de préoccupations qui militent tous en faveur d'une formalisation et modélisation de la BAN, sous forme d'un standard de données. Ces sujets concernent différents composants de l'adresse.

► Gestion des communes utilisées dans la BAN

Toute adresse est définie avec une commune d'appartenance. Pour l'identification des communes en France, le Code officiel géographique (COG)³ de l'INSEE fait référence pour la codification et les dénominations. L'INSEE publie un millésime du COG une fois par an représentant la situation au 1^{er} janvier.

Des échanges avec ETALAB ont confirmé que la BAN s'appuie sur le COG en cours. Les mécanismes de la BAN garantissent donc qu'un millésime de la base propose des adresses entièrement cohérentes avec un COG.

Le GT n'a pas noté de remarques concernant ce principe (car encore peu de bascules vécues sur la BAN). En revanche, quelques axes d'améliorations sont exprimés :

Clarifier les coordinations possibles entre l'administration nationale (dont mise à jour du COG) et les mises à jour des adresses par les acteurs communaux (publication des BAL).

Clarifier le traitement effectué sur les adresses lors d'une bascule du COG - en particulier concernant la composante «zone adresse» de chaque adresse des communes concernées par des fusions/scissions (voir plus bas).

Travailler avec l'INSEE sur des améliorations possibles : rapidité de publication du millésime de début d'année ou production de versions intermédiaires.

³ Page décrivant le COG de l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/5230987>

► Zone d'adresse

Une adresse en France est généralement désignée à l'aide d'une commune et d'une voie. Mais pour certaines adresses, d'autres composantes complémentaires sont utilisées.

On retrouve une première notion de composante dans la spécification INSPIRE du thème Adresse qui la désigne en anglais par «AdresseArea». Dans le règlement relatif à l'annexe 1 de décembre 2010⁴, cette notation a été traduite en français par «zone d'adresse». La définition qui en est donnée illustre tout à fait le contexte français :

« Dénomination de zone d'adresse (AddressAreaName) : un élément d'adresse qui représente la dénomination d'une zone géographique ou d'une localité regroupant un certain nombre d'objets adressables à des fins d'adressage, sans être une unité administrative. »

En France, on retrouve également cette notion dans le contenu de la ligne 5 de la norme AFNOR NF ZA0-011 qui est communément appelée «lieu-dit» :

« Lieu qui porte un nom rappelant une particularité topographique ou historique et qui, souvent, constitue un écart d'une commune (un écart est une petite agglomération distincte du centre de la commune à laquelle elle appartient). »

Cette notion peut également servir à désigner les zones industrielles ou les parcs d'activités dont les rues n'ont pas été nommées (ex : zone industrielle de la fosse Barbière 93 600 Aulnay-Sous-Bois).

Dans la période actuelle où la réduction du nombre de communes est favorisée, cette notion peut être exploitée pour indiquer le nom d'une commune déléguée ou le nom d'une commune fusionnée⁵. Deux visions semblent coexister en France concernant cette notion :

- Certains considèrent son usage comme temporaire - car elle permet notamment de proposer une unicité des adresses, dès la prise en compte d'une fusion de communes - et sans attendre le travail conséquent de réévaluation des adresses de la nouvelle organisation.
- D'autres considèrent cette notion comme la possibilité de pérenniser des noms et une histoire du territoire. Dans une perspective de poursuite en France des fusions de communes notamment, cet usage peut apparaître comme un composant utile à la compréhension d'une adresse par les usagers réguliers ou occasionnels.

A date dans la BAN, l'information concernant les communes déléguées ou l'historique des communes fusionnées est jugée ambiguë. C'est pourquoi, le GT recommande d'officialiser cette notion dans la BAN afin de clarifier explicitement adresse par adresse si elle comporte une zone d'adresse.

► Voie/groupe et lieux dit/toponymes ?

D'autres notions sont évoquées comme alternative ou complément à la caractérisation des adresses par un nom de voie et un nom de commune.

Dans certains cas, la notion de place remplace celle de voie. Le terme de groupe a été parfois utilisé dans l'écosystème BAN pour regrouper place et voie.

Dans d'autres cas, une notion de toponyme ou lieu-dit est majoritairement jugée nécessaire. Elle

a donc été introduite au sein de la BAN, mais la terminologie et son rôle dans le libellé de l'adresse reste à confirmer/formaliser (en précisant notamment si cette notion est bien distincte / complémentaire à la notion de zone d'adresse).

On note également des avis divergents concernant les relations avec les voies et adresses (numéros).

⁴ Règlement relatif aux spécifications sur l'interopérabilité des séries et services de données géographiques pour les thèmes de l'annexe I d'INSPIRE en décembre 2010

(cf. recensement <https://www.geonormandie.fr/accueil/ressources/la_directive_inspire>)

⁵ Voir notamment la [note de l'AMF sur le sujet](#)

► Suffixe et compléments d'adresses à clarifier

Plusieurs notions de compléments d'adresses sont évoquées par les utilisateurs. De nombreux échanges, cristallisés notamment autour du champ "suffixe" militent pour une clarification des notions de la BAN. Ce sujet a été en partie traité par l'AITF dans sa version BAL 1.3. (publié le 25 novembre 2021).

- **L'indice de répétition des adresses** utilisé notamment pour insérer une nouvelle adresse dans une voie (exemple : bis, ter, quater, quater, sexies, septies) génère quelques constats :

- Aucun acteur n'a exprimé un usage nécessitant de gérer cette information de manière isolée du numéro (chiffre).
- L'usage de cet indice est fonction du choix de numérotation de la voie : optionnelle en numérotation classique, inutile en numérotation métrique. Pour cette raison, pour la mise en qualité et pour les usages, ce choix de numérotation gagnerait à être décrit dans la BAN.
- L'usage d'indice complexifie encore l'affichage des adresses de manière ordonnée le long de la voie. Cet ordre des numéros gagnerait à être décrit dans la BAN.

- **Complément / lieu-dit / POI :**

Exemple 1 : Résidence Eloise, 12 rue de l'église

Exemple 2 : nom de la maison dans le pays basque

Certains s'efforcent de renseigner dans la BAN une information "facultative" caractérisant une adresse "simple". D'autres considèrent que cette notion s'apparente à une gestion de POI qui doit être gérée hors du périmètre BAN strict.

- **Adresses détaillées (secondaires) :**

Des compléments d'adresses permettent en France d'associer plusieurs lieux précis à une adresse donnée.

Exemple 1 : "Entrée A" et "Entrée B" associés au 12 rue de l'église

Exemple 2 : "Bât. Mozart" et "Bât. Schubert" associés au 12 rue de l'église

Ces compléments permettent de gérer si besoin des adresses "secondaires" associées à une adresse principale. On retrouve cette notion à la fois dans la norme AFNOR et dans la modélisation INSPIRE.

Il a été constaté lors des échanges :

Des descriptions hétérogènes selon les territoires : certains décrivent des "adresses principales" sans "adresses secondaires". D'autres s'efforcent de décrire des adresses "secondaires" non regroupées autour d'une adresse "principale" pourtant réelle sur le terrain.



Un flou sur le périmètre de la BAN (combien et quelles adresses doit-on s'attendre à y trouver ?).

L'absence à date de relation mère/fille entre adresse ne permet pas de proposer une arborescence des adresses pourtant bien utile lors de travaux de mise en qualité ou de collecte au flux.

Des pratiques hétérogènes qui ne facilite(ro)nt pas les travaux de mise en cohérence des acteurs qui associe(ro)nt les adresses BAN à leurs objets métier - en particulier, s'ils le font avec un niveau de détail supérieur. Exemple : questionnaires de réseaux associant leurs points de livraison (PDL) à une adresse de local de bâtiment ou de site privé.

► Quelle(s) position(s) pour une adresse ?

Des questions relatives à la gestion d'une ou de plusieurs positions (faut-il privilégier un ou des types de position et si oui lequel(s) ?) ont également été exprimées.

Ce sujet ne peut être abordé seul car il est étroitement lié à la gestion d'informations connexes :

- Description d'adresse principales et secondaires
- Relation des adresses à la voirie
- Relation des parcelles à l'adresse
- Relation des bâtiments aux adresses
- Relation des points de livraisons (réseaux) aux adresses

Toutes ces relations permettent en effet d'accéder à des positions / géométries des objets concernés par la relation. Dès lors que ces informations sont explicitement gérées (dans le périmètre de la BAN ou à côté), le GT Afigéo juge **inutile de faire gérer aux communes plusieurs positions par adresse**.

Ce sujet est à débattre et clarifier lors de travaux de standardisation de la BAN.

► Gestion des identifiants

Le besoin d'une gestion d'identifiants BAN est très régulièrement évoqué et attendu en particulier par des acteurs qui souhaitent associer une adresse à leurs objets. Ces acteurs jugent indispensable qu'un système d'identifiants (stables, non mutables et non signifiants) soit mis en place pour garantir un mécanisme efficace de synchronisation de la BAN avec leurs données.

Concernant la BAN, la clarification des objets/concepts (cf. plus haut) est un préalable prioritaire puisque ce sont ces objets que les identifiants caractériseront.

Dans la perspective d'un référentiel d'adresses BAN utilisé par tous, on notera :

- L'importance de clarifier au plus vite ce système de gestion pour que tous les acteurs puissent s'y préparer ;
- L'attente générale d'un système d'identifiants ouvert ;
- La nécessité de gérer des phases de transitions pour tous ceux gérant ou utilisant les systèmes d'identifiants historiques (code FANTOIR de la DGFIP, codes HEXAVIA/HEXACLE de La Poste).

► Statuts et métadonnées d'objets gérés dans la BAN

On note, à ce sujet, de nombreux échanges entre les acteurs impliqués dans le processus de gestion - mais également des interrogations et attentes des utilisateurs. Les principales informations concernées sont :

Au niveau commune : gestion BAL/historique (centralisée), gestionnaire BAL, date de dernière modification, statuts des adresses/voies (taux de certification), raison dernière modification.

Au niveau voie/place/toponymes : choix de numérotation, date et référence de délibération, dernière date de publication, statuts des adresses (taux de certification), raison de la dernière modification.

Au niveau Adresse : type (adresse simple ou adresse principale/secondaire), statut de l'adresse, date de la dernière modification.

► Gestion du bilinguisme

Le GT Afigéo n'a noté que peu d'échanges sur le sujet. C'est néanmoins une préoccupation territoriale prévue dans le format BAL mais non diffusée dans le format BAN (version csv).

A noter qu'un système d'identifiants facilitera grandement cette gestion ainsi que les modalités de diffusion.



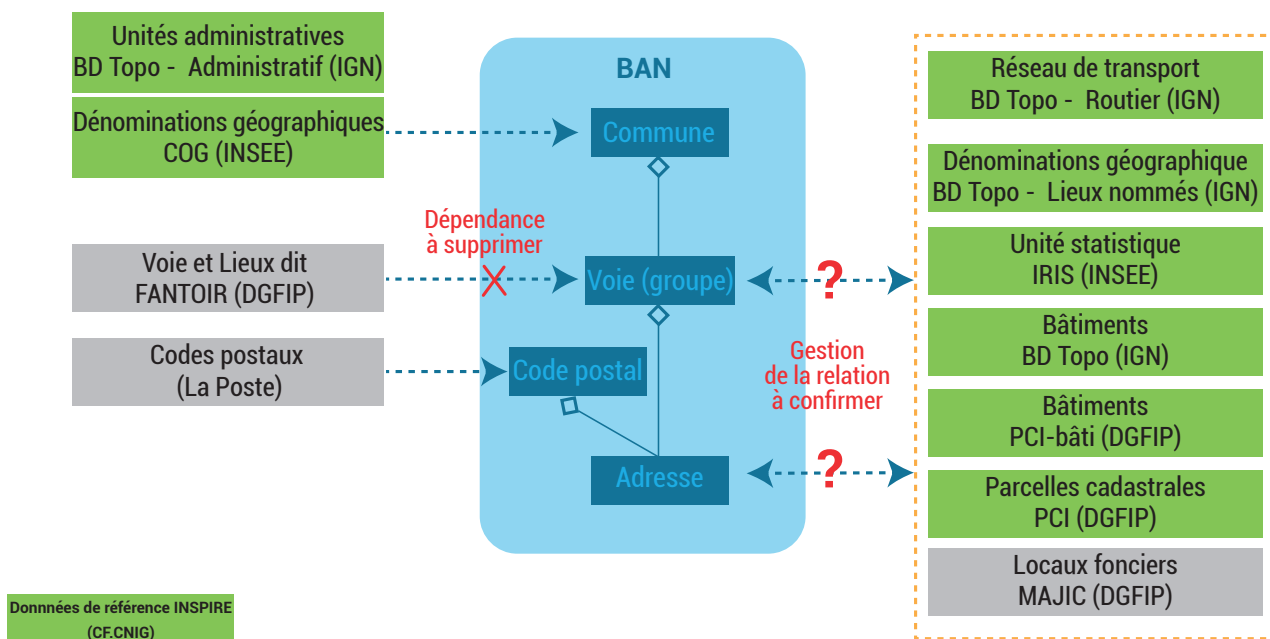
Articulation avec d'autres référentiels de données

De nombreux échanges autour de la BAN concernent ses dépendances (ou non) avec des référentiels externes.

La formalisation du modèle BAN devra permettre de confirmer son périmètre strict et de mieux distinguer :

- Les objets externes dont dépend la BAN (dont des références sont intégrées à la BAN) ;
- Les référentiels externes qui s'appuient sur la BAN (dont la gestion BAN est indépendante) ;
- D'éventuelles relations à garantir pendant une période de transition (avec le référentiel historique Fantoir par exemple).

Le schéma ci-dessous illustre les principaux sujets identifiés que nous détaillerons dans ce paragraphe :



► Référentiel des codes postaux

Comme très généralement en Europe, la grande majorité des acteurs français s'accorde à considérer le code postal comme une composante de l'adresse. Ce code est le reflet de l'organisation de La Poste avec des cas particuliers (toutes les communes ne sont pas gérées sous un seul code postal).

On identifie deux points à clarifier :

Quelle publication d'informations La Poste garantit-elle pour permettre l'identification d'un code postal à chaque adresse ?

Quelle procédure BAN pour associer un code postal à chaque adresse ? La collecte par les communes (via BAL) semble évitable : privilégier pour la BAN via un appariement sémantique ou spatial à convenir avec La Poste ?

► Référentiel COG des communes (INSEE)

Comme indiqué dans le paragraphe "Gestion des communes utilisées dans la BAN", une formalisation et un partage des règles de prise en compte du COG dans la gestion BAN permettraient de favoriser une bonne compréhension de tous les acteurs.

► Voie et Lieux dits FANTOIR (DGFIP)

Pour de nombreux acteurs en France, les données de la DGFIP ont joué indirectement un rôle de données de référence pour les adresses.

La cible d'un référentiel d'adresses BAN est partagée par tous, y compris la DGFIP et l'INSEE (cf. 4ème webinaire Afigéo - Juin 2021).

Pour que ce référentiel puisse se mettre en oeuvre, on note certains points de vigilance :

- Un système d'identification BAN doit être mis en place de manière totalement indépendante de la gestion historique (code RIVOLI).
- La référence au système historique peut être utile en transitoire pour tous les acteurs concernés. Cette période transitoire doit être suffisamment longue et convenue avec la DGFIP pour lui permettre de communiquer à l'externe ses informations MAJIC avec des références BAN.
- Le nouveau système d'identifiants BAN ne doit pas être dépendant de cette gestion historique / transitoire (cf. limites du système FANTOIR avec ses délais de prise en compte).

► Parcelle cadastrale

L'objet parcelle cadastrale est un objet géré par la DGFIP avec ses partenaires géomètres. Cet objet est hors périmètre de la BAN mais la description des relations entre parcelles et adresses suscite beaucoup d'échanges. On note en particulier :

- Pour les communes, le souhait d'optimiser leurs 2 types de tâches : gestion de l'adresse et appui à la DGFIP sur la gestion des données fiscales.
- Proposition de l'AITF d'intégrer une description facultative des liens adresses - parcelles dans la structure de remontée BAL.
- Des questionnements sur les objectifs de cardinalité des relations entre adresses et parcelles ?
- De nombreux usages de cette donnée qui incitent des acteurs à retravailler ces liens adresses-parcelles par des traitements après coup (ex : Adresse Premium de l'IGN).

Les réflexions du GT sur cette relation adresse-parcelle sont les suivantes :

- C'est une information que la majorité des interlocuteurs jugent hors périmètre de la BAN.
- Sa collecte gagnerait donc à être décorrélée du système de collecte BAN (et donc du format BAL) pour limiter les adhérences SI et faciliter les évolutions dans les temps.
- Ce sujet renforce une nouvelle fois le besoin d'identifiants et de mécanismes de synchro à la BAN.
- Il serait utile que la DGFIP formalise et partage sa stratégie de gestion de cette information puisqu'elle publie ces données en open data (pour permettre ainsi de limiter les nombreux traitements de rapprochement des deux référentiels Parcelle et adresse).

► Tronçons de route / base routière

Lors des échanges organisés par le GT, de nombreuses préoccupations furent exprimées autour de la description des tronçons de voie.

L'ouverture en licence ouverte de la BDTopo et les réflexions sur un géocommun de base routière ont suscité, en particulier, le souhait d'articuler ces données routières avec la BAN.

Pour cela, certains ont évoqué le besoin de faire évoluer de la BAN pour intégrer une géométrie linéaire d'un objet voie ou tronçon de voie (comme certains pays en ont fait le choix – par exemple, la Suisse).

Mais à fin 2021, le scénario privilégié pour articuler la BAN et le réseau routier de la BDTopo semble être plutôt d'utiliser la BAN et y faire référence pour la gestion du réseau routier.

Quelle que soit la solution retenue, le GT note les préoccupations suivantes :

- Préciser et partager avec tous les acteurs, producteurs et utilisateurs, la trajectoire retenue.
- Ne pas déporter sur les communes l'administration de données autre que l'adresse.
- Garantir une relation nationale fiable entre les adresses et la BDTopo et la diffuser en licence ouverte (par exemple, dans la solution qui semble privilégiée, en faisant évoluer la BDTopo pour y intégrer les identifiants BAN aux tronçons routiers). Certains sont préoccupés sur l'identification des adresses aux extrémités des voies (primordiales pour les interventions d'urgence).

► Bâtiments, locaux et points de livraison (PDL)

Pour beaucoup d'utilisateurs, l'adresse est le moyen de désigner et lister des bâtiments. Pour l'équivalent de sa BAN, un pays comme la Suisse a même décidé d'en faire un axe prioritaire en produisant une base d'Adresses de bâtiments.

Lors des échanges durant cette année 2021, le GT n'a noté aucun souhait d'intégrer en France un objet bâtiment à la BAN.

En revanche, de nombreux utilisateurs sont préoccupés par l'articulation des référentiels BAN et Bâtiments, car ils sont impliqués dans des rapprochements de ces données pour permettre la confrontation et l'analyse de données métier (par exemple, dans les travaux sur la rénovation énergétique des bâtiments).

On liste ici les points marquants des échanges :

Il existe deux bases nationales de bâtiment accessibles en licence ouverte : BDtopo et PCI (cf. page du CNIG⁶).

Des travaux d'harmonisation entre ces deux bases sont en cours depuis plusieurs années (projet d'unification de l'IGN, RPCU) mais les acteurs ont peu de visibilité sur leurs avancements et l'état des lieux précis des différences actuelles.

La DGFIP gère une donnée bâtiment dans le PCI, mais ce sont surtout les données MAJIC à la maille Local foncier qui font l'objet d'un intérêt transverse. Ces données MAJIC ne sont pas encore articulées de manière pérenne au référentiel BAN (cf. 4ème webinaire).

⁶ Ressource du CNIG sur les [catégorisations de données](#) permet d'accéder aux données prioritaires [Liste définitive INSPIRE 2019 des données \[dites de référence pour le rapportage\]](#)

La BDTopo n'est pas focalisée sur un thème métier comme celui du foncier et son passage en licence ouverte accélère son utilisation transverse. L'IGN construisait jusqu'ici un lien Bâtiment - Adresse (par traitements sémantiques utilisant MAJIC et traitements géométriques) et le proposait dans le produit Adresse Premium dont l'arrêt vient d'être annoncé sans précision sur la suite⁷.

Les relations Adresse-Bâtiment sont actuellement complexes (relation n:m) sur de nombreux sites. Une simplification est majoritairement espérée, dès lors que la description des compléments d'adresse sera détaillée (cf. attente sur la définition du standard BAN).

Les gestionnaires de réseaux expriment leur intérêt sur un référentiel d'adresses partagé - y compris sur les adresses d'un niveau Local (interne bâtiment). En l'état actuel, ils remontent tous des difficultés à s'articuler avec la BAN faute de modèle, d'identifiants et de mécanismes de synchronisation.

On notera également que la complexité des rapprochements entre données métier est accrue car :

- L'adressage jusqu'à l'entrée de bâtiment reste un objectif à clarifier lors de travaux sur un standard - en particulier sur le cas des entrées multiples (en voies privées, ouvertes ou non à la circulation publique).
- Des métiers ne gèrent pas encore leurs données en les associant nativement à un référentiel d'adresse fiable et partagé (cf. besoins sur la BAN).
- Des métiers manipulent des données à la maille Local (ou équivalent comme les Points De Livraison des gestionnaires de réseaux). Le flou concernant les compléments d'adresse se matérialise concrètement dans des bases historiques contenant des informations hétérogènes (cas de champs contenant des composantes d'adresses hors et interne du bâtiment).

En parallèle des travaux souhaités sur la BAN, le GT note donc des attentes concernant la donnée BDTopo/Bâtiment :

- Disposer d'un suivi régulier sur les données Bâtiments et d'une trajectoire sur les évolutions et objectifs de qualités - accessibles aux nombreux utilisateurs de ces données.
- Reconfirmer une mise à disposition à tous des relations Adresse-Bâtiment (initialement disponible dans Adresse Premium) - exploitant le système d'identifiants de la BAN qui reste à mettre en oeuvre.
- Définir une nouvelle gestion de ces relations en s'appuyant sur des travaux de standardisation de la BAN.
- Rechercher la fiabilisation de ces relations en s'appuyant plus explicitement sur le concept d'Entrée (à modéliser davantage dans la BDTopo/Bâtiment ?).

► Unité statistiques IRIS

Même si elle a été moins citée lors des échanges, la maille statistique IRIS définie par l'INSEE est une donnée importante pour les études de territoires.

Les rapprochements des données que permettent l'utilisation des IRIS s'appuient sur deux mécanismes :

- Un rapprochement spatial, s'appuyant sur les 2 géométries diffusées par l'IGN (produit IRIS et IRIS GE).
- Un rapprochement à l'adresse.

Pour ce deuxième mécanisme, l'IGN diffusait une relation Adresse-IRIS dans le produit Premium.

Le GT a noté l'intérêt d'acteurs à disposer d'une nouvelle base garantissant la relation IRIS-Adresse utilisant les Id BAN.

Compte tenu des réflexions partagées au 4ème webinaire, il sera peut-être possible que cette relation soit directement gérée par l'INSEE, lorsqu'elle exploitera la BAN et son futur système d'identifiant.

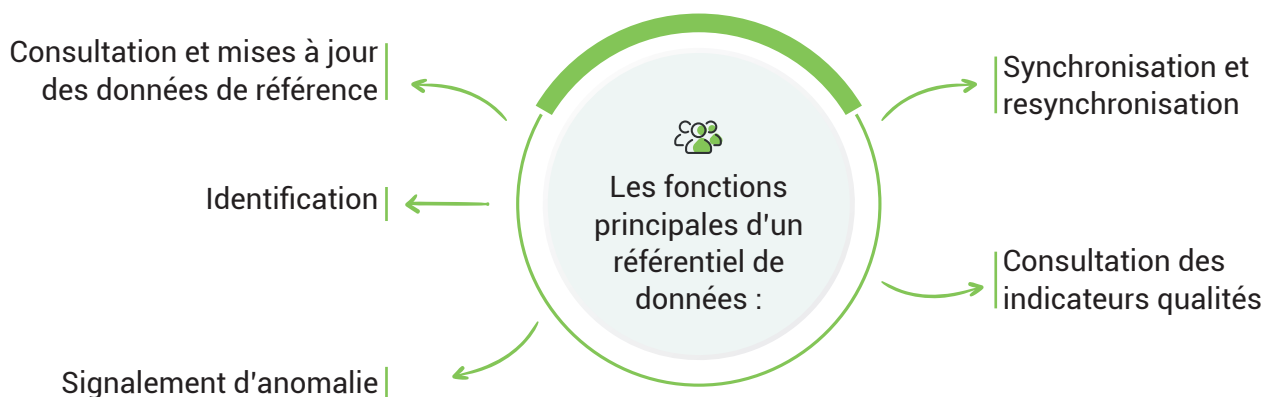
⁷ Voir [billet IGN du 17 septembre 2021](#)



Services SI autour du référentiel BAN

La BAN s'apparente à un référentiel de données - un des plus transverses qui soit en France. Nous rappelons dans ce chapitre quelques principes structurants d'un référentiel de données sur lesquels des travaux BAN doivent être menés.⁸

► Fonctionnalités d'un référentiel de données



Ces fonctions doivent être définies, documentées, entretenues et communiquées aux utilisateurs (consommateurs) de ces données.

Des données de référence dont la qualité est mauvaise perdent très vite leur statut "données de référence" et le référentiel qui les héberge son titre de "référentiel".

Une politique de conservation et d'archivage des données doit également être définie.

► Historisation

De manière générale, toute action sur les données d'un référentiel doit être tracée et journalisée. Les données sont historisées, elles ne sont pas détruites, mais marquées comme non actives.

► Service de synchronisation avec les SI

Pour de nombreux acteurs, il est inévitable que soient organisés des répliques de la BAN dans des applications métiers ou d'autres référentiels.

Cette forme de distribution des données de référence pose clairement la question du maintien de la cohérence de ces données dans le temps, avec le référentiel BAN d'origine. Les raisons de ces incohérences ou désynchronisations peuvent être multiples : cas d'anticipation (lorsque les adresses ne sont pas créées assez tôt), erreurs de saisie mal diagnostiquées, erreurs dans l'exécution de processus, erreurs informatiques... Des mécanismes de resynchronisation sont donc indispensables.

Cela doit se traduire par la définition et la mise en place d'un dispositif permettant à tout utilisateur d'effectuer la resynchronisation volontaire des données copiées.

Le but de cette resynchronisation volontaire est de maintenir la cohérence des données contenues dans des localisations secondaires (application métier ou référentiel esclave) par rapport à un référentiel « source ». Il s'agit donc de vérifier la cohérence entre 2 ensembles de données et de « nettoyer » les données copies en conséquence : c'est-à-dire de vérifier et de refléter sur la copie toutes les modifications intervenues sur la source pour un même périmètre fonctionnel et une même couverture de données.

Lors des webinaires de nombreux utilisateurs ont exprimé le souhait de **pouvoir effectuer une (re) synchronisation totale ou partielle des données BAN qu'ils stockent localement.**

⁸ Nous souhaitons souligner l'apport du document «[Cadre Commun d'Architecture des Référentiels de données](#)» (publié par la DINUM en 2013) dont nous nous en sommes largement inspirés dans la suite de ce chapitre.



Suivi de la qualité et fonctions de signalement

D'une manière générale pour les référentiels de données :

Des indicateurs de qualité sont identifiés dans les dispositifs d'acquisition et de distribution des données de référence. Ils sont mesurés et publiés.

Chaque référentiel doit intégrer un dispositif d'alerte ou de signalement, permettant à un utilisateur du référentiel de faire remonter au responsable du référentiel toutes anomalies sur les données détectées en aval (incomplétude, incohérence, doublon, amalgame, problèmes d'intégrité etc.).

Le processus de traitement des signalements doit être également décrit, à jour et publié. Il est recommandé également de rechercher son automatisation et donc son outillage.

Un référentiel n'est toutefois pas un dispositif d'analyse et d'aide au pilotage (décisionnel). Ces besoins peuvent être traités par un autre dispositif que le référentiel.

Pour la mise en qualité de la BAN, il a été évoqué deux pistes complémentaires lors des webinaires :

- Développer un système de signalements (ou remarques ou propositions de mise à jour) dont le processus devrait permettre de remonter jusqu'au gestionnaire dans les communes.

Exemple cité en webinaire : fonction envisagée avec le projet NexSIS des SDIS, en lien avec la BAN.

- Développer des statistiques sur des données métiers gérant les liens à l'adresse. Ces mesures de qualité peuvent servir aux communes et aux gestionnaires de ces données métiers.

Exemples actuels :

- Statistique à la commune proposée par Etalab permettant de confronter le nombre d'adresses BAN versus le nombre d'adresses connues de la DGFiP,
- Carte d'OSM permettant de visualiser les différences entre BANO et d'autres sources.

Exemple évoqué comme une piste : confronter à l'adresse le nombre d'objets métier de différents acteurs (DGFiP, INSEE, gestionnaire de réseaux). Pour cela, il est important que les acteurs coopèrent et échangent leurs données.

Pour les mécanismes qui restent à définir et mettre en oeuvre collectivement, des expériences et bonnes pratiques pourront être utilisées.

Exemples : service d'alerte mis en place par la plateforme Géoventée et le service de signalement de l'IGN (RIPART/Sign adresse).



Organisation et communications sur les actions BAN

De nombreux acteurs ont souligné l'importance des activités de communication, de gouvernance et de supervision d'un référentiel de données. Il s'agit là d'un rôle de pilotage d'ensemble, tant opérationnel que stratégique sur le long terme.

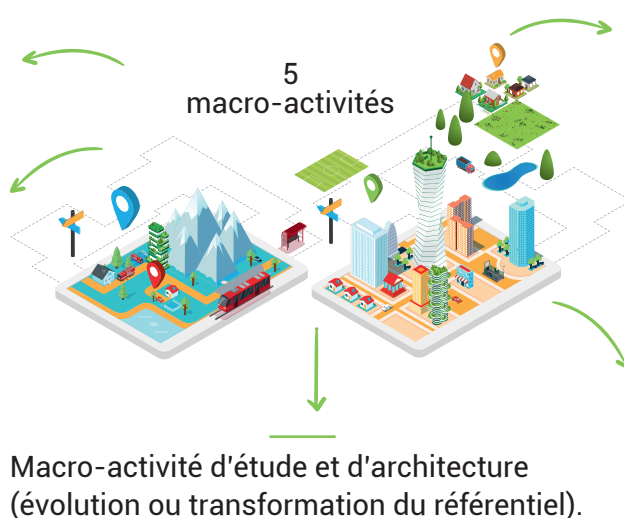
Ces activités portent sur des aspects décisionnels mais également, et c'est un point capital pour un référentiel de données, sur une communication la plus précise, actualisée, large et ouverte possible.

Un référentiel d'adresses comme la BAN est autant utilisé au sein de l'État que par le secteur privé : la communication sur la qualité des données, les services disponibles et leurs niveaux de services garantis, mais aussi la trajectoire de transformation du référentiel doit être disponible directement sur internet de manière ouverte (principe d'open API).

Cette macro-activité de communication, de gouvernance et de supervision (suivi général des activités) doit s'articuler autour de cinq macro-activités :

Gestion de la relation
avec les utilisateurs.

Maintien en Condition
Opérationnelle (MCO)
du référentiel.



Gestion de la qualité des
données (notamment suivi
grâce à des indicateurs publiés
et traitement de toutes les
anomalies détectées par la
supervision par l'analyse
des indicateurs, ou par les
utilisateurs eux-mêmes).

Administration de la sémantique
des données.

Macro-activité d'étude et d'architecture
(évolution ou transformation du référentiel).

Le GT se félicite que le sujet ait été abordé lors du 1er conseil plénier du CNIG renouvelé le 1er décembre 2021, ce qui augure d'une nouvelle dynamique collaborative sur le sujet en 2022.

Le cycle de webinaires Afigéo dédiés à l'Adresse en 2020 - 2021

Retrouvez pour chaque webinaire les supports de présentation, la synthèse, les vidéos.



[Webinaire #1 Adresse](#)

Le 16 décembre 2020

Les usages et la bonne gestion de la donnée Adresse.

Avec le Département du Calvados, le GIP ATGeRi / PIGMA, ENEDIS

[Webinaire #2 Adresse](#)

Le 3 février 2021

Les usages et la bonne gestion de la donnée Adresse.

Avec IDEX, GRDF, HERE Technologies, la Commune de Hyères

[Webinaire #3 Adresse](#)

Le 8 mars 2021

Spécial sécurité civile et intérieure

Avec le SDIS de Haute-Savoie (74), l'Agence Nationale de Sécurité Civile, CamptoCamp, Service des technologies et des systèmes d'information de la Sécurité intérieure, ST(SI)² du ministère de l'Intérieur

[Webinaire #4 Adresse](#)

Le 15 juin 2021

Table-ronde technique des experts nationaux

Avec l'ANCT, la DGFIP, l'IGN, La Poste, l'INSEE et Etalab

Glossaire

AFIGEO	Association Française de l'Information Géographique
AFNOR	Association française de normalisation
AITF	Association des Ingénieurs Territoriaux de France
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
API	Application Programming Interface (en français : interface de programmation d'application)
BAL	Base Adresse Locale
BAN	Base Adresse Nationale
BANO	Base Adresse nationale ouverte
CNIG	Conseil National de l'information Géolocalisée
CRIGE	Centre de Ressources en Information Géographique (PACA) Coordination régionale de l'information géographique (Normandie)
COG	Code Officiel Géographique
DGFIP	Direction générale des Finances publiques
DINUM	Direction interministérielle du numérique
ETALAB	Département de la direction interministérielle du numérique (DINUM)
FANTOIR	Fichier annuaire topographique initialisé réduit (voies et lieux-dits)
GIP ATGeRi	Groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques
IdéoBFC	Information et données ouvertes Bourgogne Franche Comté
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INSPIRE	Infrastructure for spatiale information en Europe
IRIS	Îlots Regroupés pour l'Information Statistique
IRIS GE	Îlots Regroupés pour l'Information Statistique grande échelle
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MAJIC	Mise à jour des informations cadastrales
OSM	Open Street Map
PCI	Plan cadastral informatisé
PDL	Point de livraison
POI	Point d'intérêt
RGD	Régie de gestion des données
RPCU	Représentation Parcellaire Cadastre Unique
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SI	Système d'information
WMS	Web map serveur
WFS	Web Feature Service

Liens / Bibliographie

Afigéo : rapport 2011

[Publication du rapport du GT Adresse « Pour une politique nationale de la donnée Adresse »](#)

Afigéo : GT Adresse

<https://www.afigeo.asso.fr/groupe-de-travail/adresse/>

AITF : Adresse

<https://aitf-sig-topo.github.io/voies-adresses/>

ANCT

Guide en ligne : <https://guide.mes-adresses.data.gouv.fr/>

Guide Bonnes pratiques de l'adresse :

<https://adresse.data.gouv.fr/data/docs/guide-bonnes-pratiques-v1.0.pdf>

Guide de l'éditeur Bal :

<https://adresse.data.gouv.fr/data/docs/guide-editeur-bal-v1.2.pdf>

BAN

<https://adresse.data.gouv.fr/>

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/etat-de-la-base-adresse-nationale-par-commune/>

<https://mes-adresses.data.gouv.fr/>

<https://mes-adresses.data.gouv.fr/dashboard>

CNIG : plénier

http://cnig.gouv.fr/?page_id=972

IGN : Guichet adresse

<https://guichet-adressev2.ign.fr/>

IGN : Géoservices

<https://geoservices.ign.fr/>



Construire l'information géographique de demain

► 73 avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé Cedex – France

► +33 (0)1 43 98 82 62

► contact@afigeo.asso.fr ► afigeo.asso.fr